


Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le 
ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE

Synthèse du RPQS Eau potable

Exercice 2023

Conseil Communautaire du 17 octobre 2024

 Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

Eau potable

Nature de contrat

DSP

Objet du contrat

Délégation du service public d'eau potable

Durée 17 ans (du 01/06/2013 au 31/05/2030)

Délégataire VEOLIA

Société dédiée Oui

Chiffres clés 2023

Nbre d'abonnés 60 346 (+ 0,5%)

Prélèvements 7 762 033 m³ (-4,4%)

Consommation 5 938 940 m³ (-5%)

730 km de réseaux de distribution

9 sites de production

28 réservoirs et 36 650 m³ stockés

Rendement de réseau : 85,5% (+0,2%)

	2022	2023	
Produits	10 039 K€	10 392 K€	+3,4 %
Charges	9 540K€	9 973 K€	+4,3 %
Résultat net	499 K€	419 K€	-19%
Prix de l'eau*	2,01 €/m ³	2,10 €/m ³	+4,5%

* Hors assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ en € TTC

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le


ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE

S'LOW

Faits marquants

Activité 2023

- ▶ Mai et juin 2023: extension de réseau de la Ronville à Wimerieux et La Cluse à Wimille soient 1610 ml posés, 10 branchements créés pour 3 abonnements souscrits
- ▶ Episode d'inondations de novembre 2023
 - ▶ Coupures d'électricité dès le 2 novembre sur les usines de Carly et Wierre-au-Bois
 - ▶ Pic de turbidité long sur le Molinet
 - ▶ Inondation et coulées de boues engendrant des arrêts temporaires sur les forages de Carly, Hesdigneul, Saint-Léonard et la galerie captante de Tingry
- ▶ Les mesures de gestion mises en œuvre
 - ▶ Déploiement de groupes électrogènes
 - ▶ Installation d'une unité mobile de traitement à Wierre-au-Bois (alimentation du SESE)
 - ▶ Pas de rupture de distribution sur la CAB grâce à la capacité de traitement de l'usine de Carly et à la ressource de Tingry

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le 
ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE

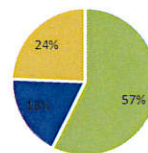
Production et consommation

Activité 2023

► La production d'eau potable de la CAB s'effectue à partir de 9 sites

- Les galeries captantes de Molinet et Tingry (57%)
- La prise d'eau de surface de la Liane (18%)
- Les forages (24%)
- Volume prélevé : 7 762 033 m³ (-4,4%)
- Volume produit : 7 489 624 m³ (-5,1%)

Répartition des volumes prélevés selon la nature de la ressource 2023



■ Galeries Captantes ■ Prise d'eau de surface ■ Forages

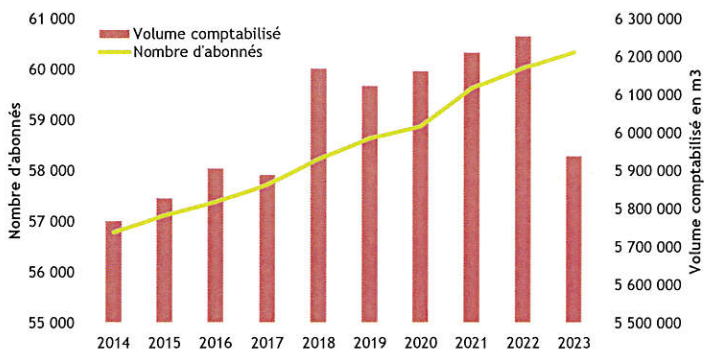
► Les ventes et achats d'eau

- Achat d'eau à la CA2BM pour Dannes : 59 614 m³ (+12,3%)
- Vente d'eau au Syndicat de la Région de Samer : 292 161 m³ (+0,4%)
- Vente d'eau à Longfossé : 111 696 m³ (-2,4%)
- Vente d'eau à Ambleteuse : 49 813 m³ (-10,1%)

Production et consommation

Activité 2023

- ▶ La consommation est de 5 938 940 m³ en baisse de 5%
 - ▶ Abonnés domestiques : 4 765 148 m³ (80%) en baisse de 7% par rapport à 2022
 - ▶ Abonnés non domestiques : 1 156 478 m³ (20%) en hausse de 6,5% par rapport à 2022 (année de sécheresse avec des restrictions de consommations imposées aux industriels)
- ▶ Le service dessert 60 346 abonnés, en hausse de 0,5%.

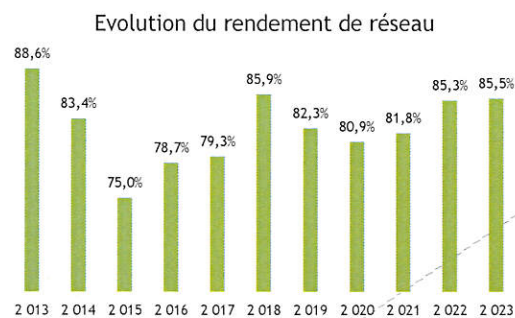


L'année 2023 est marquée par une baisse des volumes consommés, après plusieurs années de hausse. Le niveau revient à ce qu'il était en 2017.

Réseaux

Activité 2023


- ▶ Le réseau de distribution s'étend sur 730 km et 41 675 branchements
 - ▶ Renouvellement de conduites : 8 963 m réalisés en 2023 (taux de 0,96%)
 - ▶ Renouvellement de branchements en plomb : 383 réalisés en 2023 (4382 restants)
 - ▶ Recherche de fuites : 257 km
 - ▶ Nombre de fuites réparées : 239 dont 70% sur branchements
- ▶ Les indicateurs de performance concernant les fuites s'améliorent
 - ▶ Le rendement s'établit à 85,5% en hausse de 0,2%.
 - ▶ L'indice linéaire de pertes diminue à 4,12 m³/jour/km



Qualité

Activité 2023

- ▶ La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance permanente
 - ▶ 329 prélèvements réalisés en 2023
 - ▶ 99,7 % des analyses microbiologiques sont conformes
 - ▶ 94,4 % des analyses physico-chimiques sont conformes
- ▶ Les non-conformités portent sur les pesticides et leurs métabolites (chloridazone, chlorothalonil) qui sont détectées dans les eaux distribuées.
- ▶ Les programmes de protection de la ressource
 - ▶ Périmètres de protection de captage : Prise d'eau de Carly (institution), galerie captante de Molinet (révision) et forages de Saint Léonard (révision)
 - ▶ Programme de lutte contre les pollutions agricoles : bilan du plan d'actions mené sur Tingry et Molinet adopté en 2017) et en phase de réflexion sur la prise d'eau de Carly (38 communes et 140 exploitants agricoles)
- ▶ Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le 
ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE


Quantité - Sécurisation

Activité 2023

Un programme d'investissement a été adopté en 2021 afin de sécuriser, optimiser et renforcer la capacité de production en eau potable du territoire. Il s'articule autour de 5 axes :

- Sécuriser les forages existants, équilibrer et optimiser les points de prélèvement en développant les interconnexions de réseaux,
- Inciter et accompagner les gros consommateurs à des réductions de consommation,
- Réduire les pertes dans les fuites de réseaux,
- Rechercher les possibilités de substituer l'usage de l'eau potable quand c'est possible et développer ainsi une économie circulaire de l'eau,
- Chercher à mobiliser de nouvelles ressources, notamment les eaux d'exhaure de carrières et le dessalement d'eau de mer.

Un bilan d'avancement de ces différentes actions est présenté [ici](#)

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
Reçu en préfecture le 24/10/2024
Publié le 
ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE

Quantité - Sécurisation

Activité 2023

- L'étude des eaux non conventionnelles a été réalisée par Veolia avec le prestataire EcoFilae dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Elle avait pour objectif d'étudier les gisements disponibles et les usages pouvant être substitués à l'eau potable. Les conclusions ont été présentées en février 2023. Les principales opportunités identifiées sont les suivantes :

Usages identifiés	Gisements proposés	Gains d'eau potable estimés
Centre de la mer + arrosage du parc + lavage de voiries	Source de la tour d'Ordre Piscine Nausicaa	5 000 à 10 000 de m ³ /an
Arrosage terrains sportifs complexe de la Waroquerie	Source de la Waroquerie	10 000 m ³ /an
Borne pour hydrocurage et balayeuses	STEP de Séliane	8 000 m ³ /an
Borne pour arrosage et lavage voiries de Saint Martin	Piscine Héliécia	1 000 m ³ /an
Borne pour usages urbains de Le Portel	STEP Le Portel	En support de la source actuellement mobilisée pendant les étés secs (< 1 000 m ³ /an)

Aspects financiers

Tarifs

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part CAB			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,1620 €/m ³	0,1620 €/m ³
Part VEOLIA			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	57,48 €	59,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation tranche 0-80 m ³	0,8191 €/m ³	0,8622 €/m ³
	Consommation tranche 81-500 m ³	0,9967 €/m ³	1,0466 €/m ³
	Consommation tranche au-delà de 500 m ³	1,1909 €/m ³	1,2484 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances Agence de l'Eau	Préservation de la ressource en eau	0,0675 €/m ³	0,0567 €/m ³
	Lutte contre la Pollution	0,32000 €/m ³	0,35000 €/m ³

Aspects financiers

Compte de résultat détaillé

Produits	2022		2023	
	Constaté	CEP	Constaté	CEP
Exploitation	9 394 509€	8 896 498€	9 720 331€	9 046 496€
- Dont part fixe	3 546 479€	3 358 247€	3 689 266€	3 378 399€
- Dont part variable	5 848 031€	5 538 251€	6 031 066€	5 668 097€
Ventes d'eau	148 153€	143 694€	153 161€	146 892€
Produits accessoires	496 748€	379 402€	518 823€	379 402€
Total Produits	10 039 411€	9 419 594€	10 392 316€	9 572 790€
Charges	9 540 470 €	9 219 291 €	9 973 112 €	9 316 382 €

Les recettes augmentent en 2023 de 3,5% (+353k€ / 2022) en lien notamment avec une augmentation de la part variable (+183k€), de la part fixe (+143k€) qui s'expliquent par l'évolution tarifaire et des produits accessoires (+22k€)

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

S²LO

ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

Les Chiffres Clés pour 2023	3
Les temps forts pour 2023	4
1. Présentation du service	6
1.1 Présentation du territoire	6
1.2 La gestion du service	6
2. Les caractéristiques techniques du service	8
2.1 Les abonnés	8
2.2 Les volumes caractéristiques	8
2.3 Le patrimoine du service	11
2.4 La qualité de l'eau	15
2.5 Aspect quantitatif et sécurisation	17
3. Les caractéristiques financières du service	21
3.1 Tarification	21
3.2 Financement des Investissements	22
3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	23
ANNEXES	24

Les Chiffres Clés pour 2023

	60 346 abonnés pour 113 738 habitants	
7 095 568 m³ mis en distribution		
79 m³ La consommation moyenne d'un foyer par an		
	729 900 ml de réseaux de distribution	
	9 sites de production	28 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 36 650 m ³
2,10 €/m³ Au 1 ^{er} janvier 2024 sur la base d'une facture de 120 m ³ .		

Les temps forts pour 2023

	<h3>Février 2023</h3> <p>Restitution de l'étude d'utilisation des eaux dites « non conventionnelles » pour une substitution de l'usage d'eau potable en vue d'économiser et de sécuriser la ressource.</p>
<h3>Mai 2023</h3> <p>Le 3 mai 2023, une fuite est survenue à Carly en bordure de la Liane. Il s'agit d'une canalisation d'adduction posée en 2016 lors de la construction de l'usine de Wierre au Bois et du raccordement de la galerie du Molinet sur l'usine de Carly. L'eau s'est écoulée dans la Liane à proximité.</p>	
	<h3>Renouvellement des filtres à charbon de l'usine de Carly</h3> <p>Dans le cadre du plan de renouvellement de la délégation de service public, Veolia a procédé au renouvellement du charbon actif en grain des filtres 4 et 5.</p>
<h3>Mai à juin 2023</h3> <h4>Extension de réseaux</h4> <p>La CAB a réalisé des travaux d'extension de réseau eau potable afin de raccorder les habitations existantes au réseau public sur les secteurs de la Ronville à Wimereux et de la Cluse à Wimille.</p> <p>Ce sont 1610 ml et 10 branchements qui ont été posés. A ce jour, seuls 3 abonnements ont été souscrits sur la Ronville.</p>	
<h3>Juin 2023</h3> <h4>Réhabilitation des forages de Wimereux</h4> <p>Dans le cadre du plan de sécurisation de la ressource, Veolia a procédé à la régénération des 3 forages. L'intervention sur le forage 4 plus récent a même permis d'améliorer la productivité. La</p>	

fiabilisation de la production du champ captant de Wimereux se poursuivra par la construction d'un nouveau forage.

Sécurisation du puits du forage de Nesles

Afin de fiabiliser la production du champ captant de Nesles, Veolia a procédé au curage et au tubage plein sur la partie haute et crépiné sur la partie basse du forage. Un plancher en composite a également été installé afin de sécuriser l'accès au puits.

Novembre 2023

Tempête Ciaran et crise des inondations

L'automne 2023 a été particulièrement pluvieux. Plus de 450 mm de pluie sont tombées sur le Boulonnais engendrant des pluies exceptionnelles et de nombreux dégâts notamment sur les installations d'eau potable. Dès le 2 novembre, des coupures d'électricité ont impacté les sites stratégiques de production (usines de Carly et de Wierre-au-Bois) et ont contraint Veolia à déployer des groupes électrogènes pour assurer la continuité de service. Une importante dégradation de la qualité de l'eau a ensuite été constatée sur la ressource du Molinet avec un niveau haut et durable de la turbidité dépassant les capacités de traitement de l'usine de Wierre au Bois. Un secours en eau suivi de la mise en place d'une unité mobile de traitement ont permis d'alimenter le Syndicat des Eaux de Samer alors victime de rupture d'alimentation. Sur le territoire de la CAB, des tensions sont apparues avec l'arrêt des forages d'Hesdigneul, de Carly, de Saint Léonard ou encore de la galerie captante de Tingry affectés par les crues, les inondations et les coulées de boues. La qualité de la Liane pendant cette période n'a pas permis d'utiliser la prise d'eau de Carly. L'alimentation en eau potable de la CAB a donc pu être assurée grâce à la capacité de traitement de l'usine de Carly et de la galerie de Tingry qui avait pu quant à elle pu être remise en service par intermittence.



Toute l'année

Renouvellement de 8 963 ml de réseau de distribution d'eau potable.

Renouvellement de 383 branchements en plomb.

1. Présentation du service

1.1 Présentation du territoire

La communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) a été créée le 1^{er} janvier 2000. Elle regroupe 22 communes pour une superficie de 204,52 km².

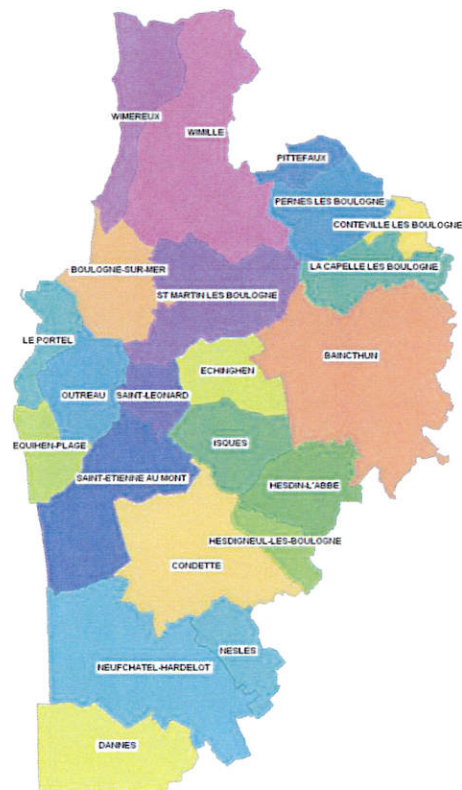
Parmi ses compétences, la CAB gère le service d'eau potable.

- **Compétences liées au service :**

- ✓ Production
- ✓ Adduction
- ✓ Distribution

- **Territoire desservi :**

- ✓ Baincthun
- ✓ Boulogne-sur-Mer
- ✓ La Capelle les Boulogne
- ✓ Condette
- ✓ Conteville les Boulogne
- ✓ Danes
- ✓ Echinghen
- ✓ Equihen-Plage
- ✓ Hesdigneul les Boulogne
- ✓ Hesdin l'Abbé
- ✓ Isques
- ✓ Le Portel
- ✓ Nesles
- ✓ Neufchâtel-Hardelot
- ✓ Outreau
- ✓ Pernes les Boulogne
- ✓ Pittefaux
- ✓ Saint-Etienne au Mont
- ✓ Saint Léonard
- ✓ Saint Martin Boulogne
- ✓ Wimereux
- ✓ Wimille



1.2 La gestion du service

La compétence « Eau » s'exerce sous la responsabilité du Vice-Président Olivier BARBARIN.

Le service Eau Potable est exploité en délégation de service public par voie d'affermage avec un opérateur unique VEOLIA.

Le contrat de délégation de service public est le suivant :

	Nom du Délégataire	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Missions du délégataire
Service d'Eau Potable	VEOLIA	01/06/2013	31/05/2030	L'exploitation de l'ensemble des ouvrages du service L'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service La réalisation de travaux définis au contrat La gestion des usagers du service

01/03/2021 : Entrée en vigueur d'un avenant n°2 au contrat de DSP

Pour faire face à de nouveaux épisodes de sécheresse et permettre le développement économique futur du territoire, un programme d'investissement a été élaboré afin de sécuriser, optimiser et renforcer la capacité de production en eau potable du territoire. Il s'articule autour de 5 axes :

- Sécuriser les forages existants, équilibrer et optimiser les points de prélèvement en développant les interconnexions de réseaux,
- Inciter et accompagner les gros consommateurs à des réductions de consommation,
- Réduire les pertes dans les fuites de réseaux,
- Rechercher les possibilités de substituer l'usage de l'eau potable quand c'est possible et développer ainsi une économie circulaire de l'eau,
- Chercher à mobiliser de nouvelles ressources, notamment les eaux d'exhaure de carrières et le dessalement d'eau de mer.

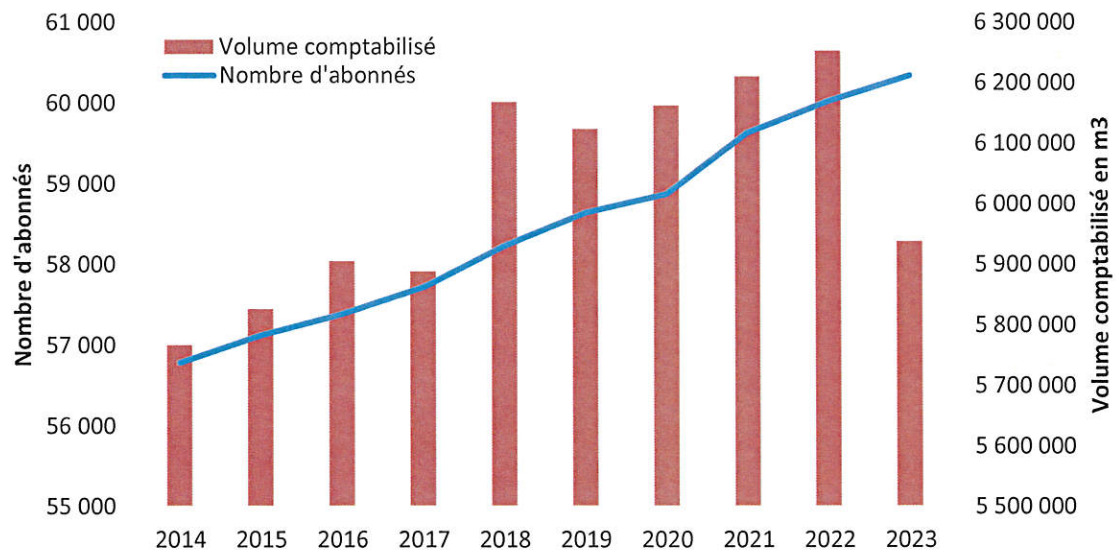
L'ensemble de ce programme a été confié à Veolia par le biais de la signature d'un avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public dans lequel un engagement a été pris d'augmenter la capacité de production de 2 500 m³/j en période d'étiage (par référence à l'étiage 2019) au terme de la réalisation du programme échelonné sur 6 ans.

Par la même occasion, l'échéance du contrat de DSP a été prolongé de 5 ans.

2. Les caractéristiques techniques du service

2.1 Les abonnés

En 2023, le service public d'eau comptait 60 346 abonnés sur le territoire de la CAB contre 60 029 en 2022. Le nombre d'abonnés présente une tendance à la hausse ces dernières années.

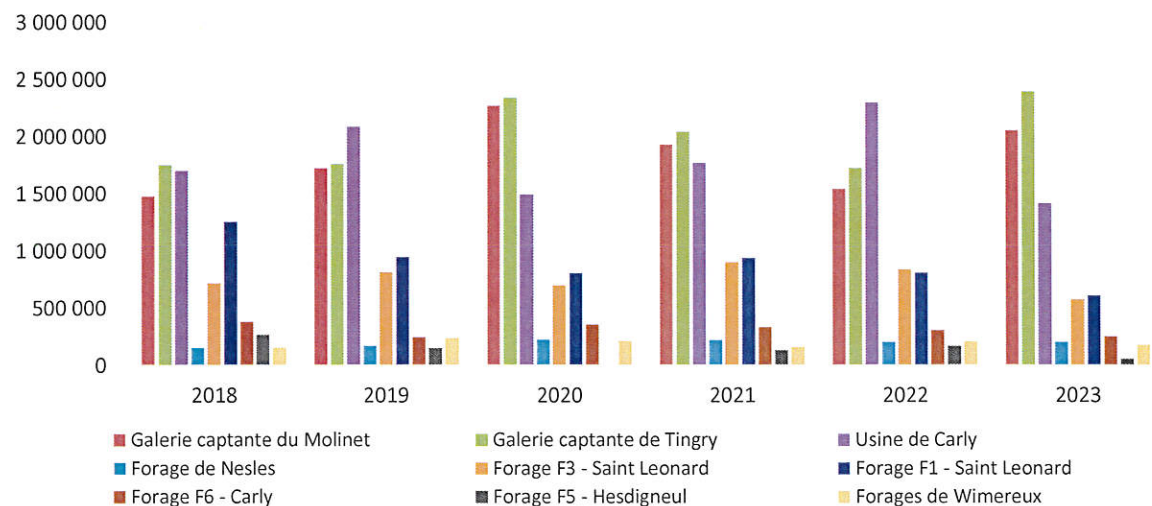


2.2 Les volumes caractéristiques

- **Les volumes prélevés sur les ressources en eau**

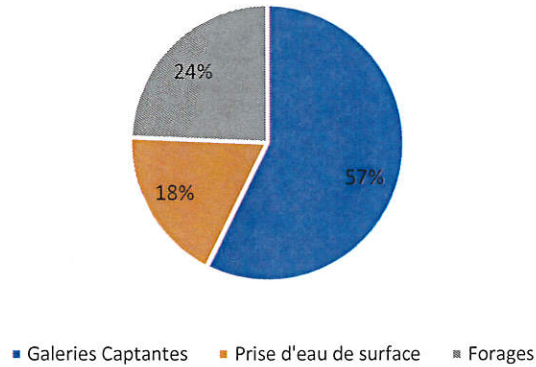
Le volume prélevé correspond au volume d'eau brute prélevé au milieu naturel. Sur l'ensemble des sites de production, ce volume s'est élevé à **7 762 033 m³** en 2023 alors qu'il était de 8 121 823 m³ en 2022. On observe donc une baisse de 4,4 % par rapport à 2022.

Volumes prélevés par site de production



Pour 2023, la répartition des volumes prélevés en fonction de la nature de la ressource est la suivante :

Répartition des volumes prélevés selon la nature de la ressource 2023



● **Les volumes produits**

Le volume produit correspond au volume d'eau produit en sortie d'usine. Il diffère du volume prélevé par les pertes que génèrent les usines de traitement pour les nettoyages de filtres par exemple.

Pour 2023, le volume produit est de **7 489 624 m³**, alors qu'il était de 7 889 912 m³ en 2022. On observe donc une diminution de 5,1 % par rapport à 2022.

● **Les achats d'eau**

Le service d'eau potable de la CAB achète de l'eau potable :

- A la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois (CA2BM) pour l'alimentation en eau potable des habitants de la ville de Dannes par une convention de vente d'eau en gros signée le 7 mars 2019 et arrivant à échéance en août 2024 ;

En 2023, cela représente **59 614 m³**, soit une augmentation de 12,3 %. Le détail de ces achats d'eau est le suivant :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 (en m ³)	Volume acheté durant l'exercice 2023 (en m ³)	Évolution en %
CA2BM	53 104	59 614	12,3 %

● Les volumes consommés

En 2023, les usagers ont consommé **5 938 940 m³** aux usagers, soit une baisse de 5% par rapport à 2022. Le détail par typologie d'usagers de ces volumes est le suivant :

Acheteurs	Volumes livrés durant l'exercice 2022 (en m ³)	Volumes livrés durant l'exercice 2023 (en m ³)	Évolution en %
Abonnés domestiques	5 121 173	4 765 148	-7%
Abonnés non domestiques (industriels, autres...)	1 086 192	1 156 478	+6,5 %
Volume dégrèvé	46 363	17 314	-62,7 %
Total des volumes comptabilisés chez les abonnés sur 365 jours	6 253 728	5 938 940	-5 %

● Les ventes en gros

Le service d'eau potable de la CAB vend de l'eau potable aux collectivités voisines :

- Au Syndicat des Eaux de Samer et Environ (SESE) par une convention de vente d'eau en gros signée le 06 février 2018 et arrivant à échéance le 31 mai 2025 ;
- A la commune de Longfossé par une convention de vente d'eau en gros signée le 22 février 2018 et arrivant à échéance le 31 mai 2025 ;
- A la commune d'Ambleteuse par une convention de vente d'eau en gros signée le 11 janvier 2018 et arrivant à échéance le 31 mai 2025.

En 2023, cela représente **453 670 m³**, soit une diminution de 1,6 %. Le détail de ces achats d'eau est le suivant :

Acheteurs	Volumes livrés durant l'exercice 2022 (en m ³)	Volumes livrés durant l'exercice 2023 (en m ³)	Évolution en %
SESE	291 113	292 161	0,4 %
Longfossé	114 407	111 696	-2,4 %
Ambleteuse	55 439	49 813	-10,1 %
Total des volumes exportés vers d'autres services	460 959	453 670	-1,6 %

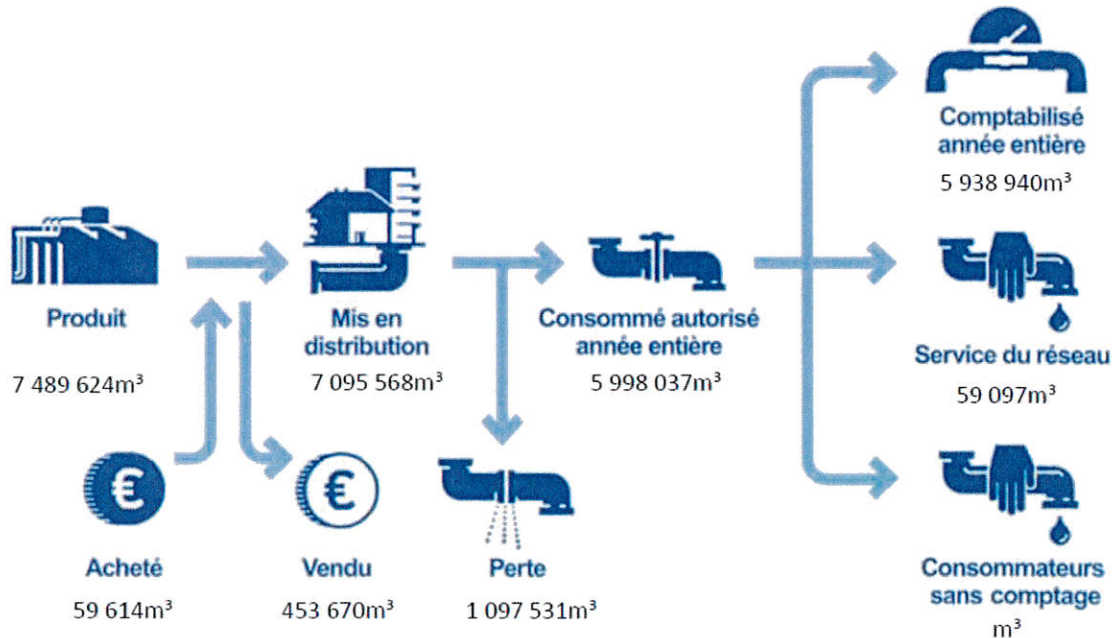
● Les autres volumes

Le service d'eau potable a estimé à **59 097 m³** l'eau qui a été nécessaire pour les besoins du service, à savoir les essais de poteaux d'incendie, les purges sur réseaux, les rinçages de

conduite lors de travaux, les consommations des analyses de chlore et les nettoyages de réservoir.

- Synthèse des flux de volumes

Synthèse des flux de volumes



2.3 Le patrimoine du service

- Le réseau

Le linéaire total de réseaux du service d'eau potable est de **1 050 000 mètres** (y compris les branchements). Chaque habitation est raccordée au réseau par un branchement équipé d'un compteur qui appartient au service public. Après compteur, la surveillance du branchement est de la responsabilité de l'utilisateur.

Réseau (en mètre)		
Adduction	Distribution	
	Canalisations	Branchements
42 207	729 892	277 898*
TOTAL	1 050 000	

* Chiffre provisoire

La CAB a réalisé en 2023 des **extensions du réseau** de desserte sur les communes de **Wimille et Wimereux** (secteurs de la Ronville et de la Cluse). Ces extensions sont l'application de l'adoption du schéma de distribution d'eau potable délibérée le 15 février 2021. Les réseaux

posés sur une longueur de 1610 mètres permettent la desserte de **10 immeubles**. Le coût d'investissement est de **307 000 €**.

Veolia est chargé du renouvellement des réseaux dans le cadre du contrat de DSP (objectif de 7,4 km par an). En 2023, **8 963 mètres** de réseaux ont été renouvelés. Ce qui amène le taux moyen de renouvellement sur les cinq dernières années à 0,96 %.

La liste des travaux de renouvellement des réseaux réalisés est la suivante :

Commune	Voie	Linéaire	Diamètre
BAINCTHUN	ROUTE D'ECHINGHEN	435 m	150
BOULOGNE-SUR-MER	RUE HENRI BARBUSSE & RUE JULES BAUDELLOCQUE	220 m	80
BOULOGNE-SUR-MER	RUE BREQUERECQUE	406 m	150
BOULOGNE-SUR-MER	RUE DUVAL GALANT	135 m	60
BOULOGNE-SUR-MER	RUE GASTON DEMAILLY & PIERRE BROSSOLETTE	135 m	60
BOULOGNE-SUR-MER	RUE BELLE ISLE	130 m	80
BOULOGNE-SUR-MER	RUE YVART	163 m	80
BOULOGNE-SUR-MER	RUE DES LUTINS	180 m	60
BOULOGNE-SUR-MER	RUE DE ROSNY	210 m	80/100
HESDIN-L'ABBE	RUE MAGNIER	1105 m	100
ISQUES	ROUTE DE QUEHEN	2300 m	125
LE PORTEL	RUE JEANNE D'ARC	155 m	80
LE PORTEL	RUE JEAN POURRE	145 m	60
LE PORTEL	COUR BALTHAZAR	19 m	60
LE PORTEL	RUE DE LA NEUVILLE	320 m	80
LE PORTEL	RUE LIEUTENANT ROBERT	81 m	80
NESLES	RUE DE PELINCTHUN	420 m	80
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	RUE ST JUST	220 m	100
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	RUE PASTEUR	830 m	60/100/150
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	RUE DES ORMES	334 m	100
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	RUE CHARLES GIDE	480 m	60
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	RUE GAUGERE	300 m	50
WIMILLE	RUE DE LA FONTAINE	240 m	60

Le délégataire a soumis **256 963 mètres** de réseaux à de la recherche de fuites (412 556 ml en 2022). Il a réparé 62 fuites sur canalisations, 167 fuites sur branchements et 10 fuites sur équipements soit un total de **239 fuites**.

● **Les branchements et compteurs**

Le service d'eau potable compte **41 675** branchements et **65 027** compteurs.

Le plomb est un métal dont l'accumulation dans l'organisme peut être toxique et qu'on retrouve dans les peintures ou les canalisations. Il est donc nécessaire d'en limiter l'exposition. En 2023, La CAB a financé la suppression de **383** branchements en plomb pour un montant de 400 k€. Au 1^{er} janvier 2024, il reste 4 382 branchements plomb à supprimer, soit 10,5% du parc de branchements.

● **Les ouvrages de production**

Le service d'eau potable est alimenté par 10 sites de production.

Site de production	Capacité max de prélèvement (en m ³ /j)	Capacité max de production (en m ³ /j)
Forage et puits de Nesles	1 500	1 500
Forage F05 d'Hesdigneul	2 400	2 400
Forage F06 de Carly	3 600	3 600
Forage F01 de Saint Leonard	4 800	4 800
Forage F03 de Saint Léonard	6 000	6 000
Forages et usine de Wimereux	4 160	1 600
Galerie captante de Tingry	8 500	8 500
Galerie captante de Molinet	16 000	-
Usine de production de Wierre au bois	-	1 650
Prise d'eau et usine de Carly	15 000	16 000
Forage Carly basse ville	1 000	
TOTAL	62 960	46 050

Depuis 2018, l'exploitant Veolia traite les eaux brutes issues de la galerie de Molinet à l'usine de Carly, principalement à cause de la présence de pesticides. La mise en service de l'usine de Wierre-au-Bois en 2018 permet de traiter 1 650 m³/j distribuée vers le Syndicat des eaux de Samer et Longfossé.

● **Les réservoirs**

Le service d'eau potable se compose également de 28 réservoirs pour une capacité totale de stockage de 36 650 m³ et de 13 stations de reprise, dont le détail est le suivant :

Localisation	Capacité de stockage (en m ³)	Débit des pompes (m ³ /h)
Réservoir Audisques Saint-Etienne-au-Mont	700	

Localisation	Capacité de stockage (en m ³)	Débit des pompes (m ³ /h)
Réservoir Bon Air Wimereux	400	
Réservoir du Cimetière de l'Est Saint-Martin-Boulogne	2 000	
Réservoir de Condette	400	
Réservoir de Conteville	200	
Réservoir d'Ecault Saint-Etienne-au-Mont	200	
Réservoir du Cimetière d'Equihen	500	
Réservoir des Estombelles Equihen-Plage	250	
Reprise des Estombelles Equihen-Plage		25
Réservoir d'Hardelot Pinède	1 200	
Réservoir d'Hardelot Belvédère	350	
Réservoir d'Henriville Le Portel	4 000	
Réservoir du Mont de Thune Hesdin l'Abbé	250	
Reprise Hesdin l'abbé		20
Reprise Houlouve Wimille		220
Réservoir d'Isques Herquelingue	200	
Reprise d'Isques		35
Réservoir et reprise de Landacres	1 400	540
Réservoir de la Colonne Boulogne-sur-Mer	1 000	
Réservoir de la Trésorerie Wimille	1 600	
Réservoir Mazuettes Outreau	1 000	
Réservoir Mont Lambert Saint-Martin-Boulogne	300	
Reprise Mont Plaisir Boulogne-sur-Mer		85
Reprise Neufchatel Hardelot		50
Réservoir de Nesles	400	
Reprise rue verte Outreau		150
Réservoir et reprise d'Ostrove Saint-Martin Boulogne	5 400	350
Reprise petit caporal Saint-Léonard		20
Réservoir et reprise du Pont Pitendal Saint-Martin Boulogne	2 500	400
Réservoir de Quehen Isques ZI Landacres	1 500	
Réservoir Robespierre Boulogne-sur-Mer	1 000	
Réservoir et reprise de Saint Etienne au Mont Bach	500	150
Réservoir et reprise Saint-Martin-Boulogne	5 000	

Localisation	Capacité de stockage (en m ³)	Débit des pompes (m ³ /h)
Réservoir de Tingry	2 000	
Réservoir Tour Renard Outreau	1 900	
Réservoir de Wimereux Ballon	500	
TOTAL	36 650	

2.4 La qualité de l'eau

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise un contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique afin de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée aux usagers. Les résultats, de la campagne 2023, sont les suivants :

Type d'Analyses	Nombre de Prélèvements réalisés	Nombre de paramètres mesurés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
microbiologiques	329	1 931	1	99,7 %
physico-chimiques	304	21 082	17	94,4 %

Le détail des paramètres non conformes est le suivant (limites et références de qualité) :

- Pesticides et métabolites
- Bactériologie
- Fer
- Turbidité
- Ammonium
- Equilibre calco-carbonique

La baisse du taux de conformité sur les paramètres physico-chimiques est essentiellement due à la mise en place par l'ARS d'un suivi de nouveaux métabolites de pesticides depuis 2020. Les ressources en eau des Hauts de France sont particulièrement impactées par les métabolites de la chloridazone, molécule mère associée à la culture de la betterave et par le métabolite chlorothalonil R471811, produit de dégradation du pesticide chlorothalonil utilisé pour les cultures de céréales. Ces pesticides sont interdits d'usage depuis 2020.

Ces métabolites font l'objet d'évaluation par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) permettant d'examiner le classement de la pertinence de ces métabolites sur la base d'éléments fournis par les sociétés de commercialisation de ces pesticides et de recherches bibliographiques réalisées par des experts. Les avis de l'ANSES peuvent évoluer dans le temps, aucune restriction n'a été imposée face aux non-conformités décelées et le suivi analytique se poursuit afin de mesurer l'évolution de la situation.

• Les actions de protection de la ressource en eau

Deux types de programmes sont mis en œuvre au titre de la protection de la ressource en eau :

- les périmètres de protection autour des points de captages et la déclaration d'utilité publique de ces ouvrages
- les plans d'actions principalement contre les pollutions d'origine agricole dans les bassins d'alimentation des captages.

Sur le premier sujet, trois points de prélèvement font l'objet de procédure d'institution des périmètres de protection (prise d'eau de Carly) ou de révision de ces périmètres (galerie du Molinet et les forages de Saint Léonard). Ces périmètres permettent de réglementer les activités autour des points de captages en interdisant ou en limitant certains usages ou occupations des sols. Les procédures sont longues et s'échelonnent sur plusieurs années. L'année 2023 a été consacrée au dépôt des dossiers dits administratifs (au titre du Code la Santé publique et au titre du Code l'Environnement) et aux échanges avec les services de l'Etat concernés (ARS et DDTM) pour le Molinet et Saint Léonard. En parallèle ont été constitués les dossiers administratifs relatifs à la prise d'eau de Carly.

Sur les pollutions d'origine agricole, les galeries de Tingry, Molinet et de la prise d'eau de Carly font l'objet de plans d'actions au regard de la présence des pesticides.

Sur Tingry et Molinet, le plan d'actions a été adopté en 2017 pour une période 5 ans. Il comprend également les forages de Doudeauville pour le compte du Syndicat d'eau. Il porte sur 6 communes et 20 exploitations agricoles. L'année 2023 a permis de réaliser le bilan du plan d'actions global et du suivi des exploitants agricole réalisés par la Chambre d'agriculture et de solliciter le solde de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Sur la prise d'eau de Carly, s'agissant d'une eau de surface, le territoire concerné est beaucoup plus vaste et s'étend sur 38 communes et 140 exploitations agricoles. La définition du plan d'action a démarré fin 2020 mais a été suspendue en 2021 par l'Agence de l'eau qui souhaitait réviser sa politique et la rendre plus contraignante avec des obligations de résultat incombant aux collectivités. Le poste de technicien ressource en eau étant resté vacant sur l'année 2023, aucune action n'a été menée sur ce thème.

La CAB mène également une étude dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau, démarche réglementaire globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau depuis la zone de captage jusqu'au robinet. L'étude a démarré en novembre 2023 pour une durée de 24 mois.

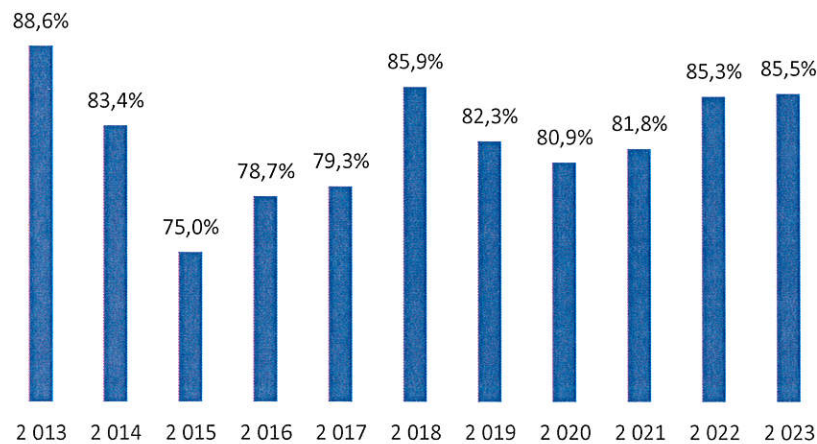
2.5 Aspect quantitatif et sécurisation

- **Le rendement du réseau**

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Pour l'année 2023, le rendement est de **85,5 %**. Il a augmenté de 0,2 % par rapport à 2022 (Rendement 2022 : 85,3%).

Evolution du rendement de réseau

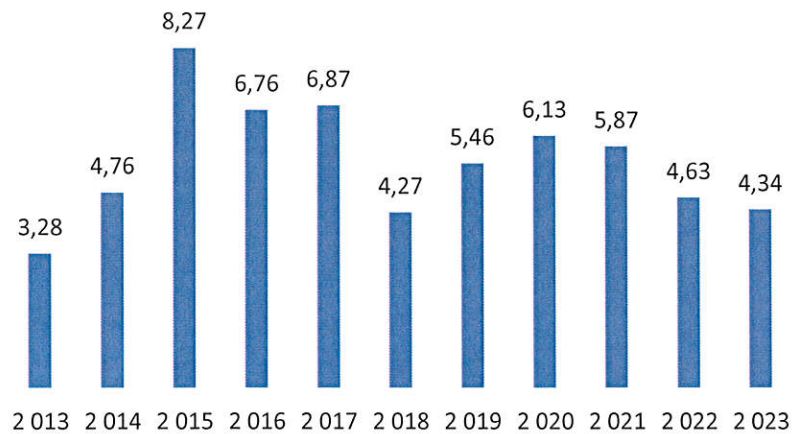


- **Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Plus la valeur de l'ILVNC est faible, meilleur est la performance du réseau.

Pour l'année 2023, l'ILVNC est de **4,34 m³/jour/km**. Il a diminué de 6,3 % par rapport à 2022 (ILVNC 2022 : 4,63).

Evolution de l'ILVNC

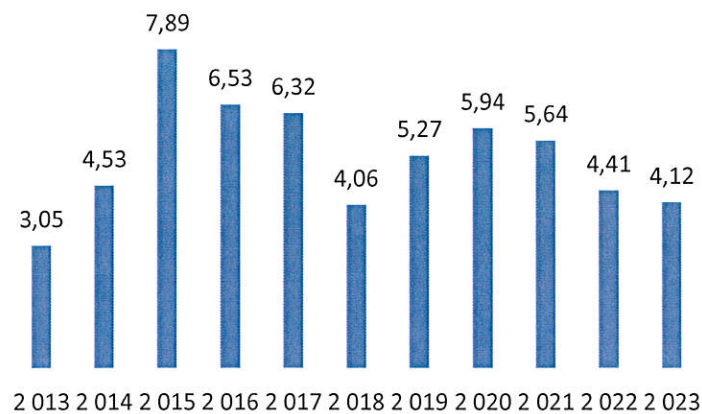


● **Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Plus la valeur de l'ILP est faible, meilleur est la performance du réseau.

Pour l'année 2022, l'ILP est de **4,12 m³/jour/km**. Il a diminué de 6,6 % par rapport à 2021 (4,41).

Evolution de l'ILP



● **Bilan d’avancement de l’avenant n°2 de sécurisation de la ressource en eau**

Un programme d’investissement a été adopté en 2021 afin de sécuriser, optimiser et renforcer la capacité de production en eau potable du territoire. Il s’articule autour de 5 axes :

- Sécuriser les forages existants, équilibrer et optimiser les points de prélèvement en développant les interconnexions de réseaux,
- Inciter et accompagner les gros consommateurs à des réductions de consommation,
- Réduire les pertes dans les fuites de réseaux,
- Rechercher les possibilités de substituer l’usage de l’eau potable quand c’est possible et développer ainsi une économie circulaire de l’eau,
- Chercher à mobiliser de nouvelles ressources, notamment les eaux d’exhaure de carrières et le dessalement d’eau de mer.

Axes	Actions	Avancement
Sécuriser les forages, équilibrer et optimiser les points de prélèvements en développant les interconnexions de réseaux	Interconnexion réseaux AEP de Nesles et de Neufchatel-Hardelot	Terminée
	Travaux sur les forages existants (turbidimètres à Hesdigneul et Carly, purge à Hesdigneul et conductivimètres à Saint-Léonard)	Terminée
	Réhabilitation du forage de Nesles et des 3 forages de Wimereux	Terminée
	Travaux de déozonation de l’usine de Carly	En cours (tests restant à réaliser)
	Renouvellement ou création de forages sur Hesdigneul, Carly, Saint Léonard et Wimereux	Non démarrée
	Interconnexion surpresseur Wimereux	En cours
	Refonte de l’usine Wimereux	Non démarrée (dépend de l’étude sur le nouveau forage)
Inciter et accompagner les gros consommateurs à des réductions de consommation	Plan d’actions économie d’eau auprès des gros consommateurs	En cours
	Plan de communication « Mon eau est précieuse »	En cours
Réduire les pertes dans les fuites de réseaux	Amélioration du rendement de réseau	En cours (voir § précédent)
Rechercher les possibilités de substituer l’usage de l’eau potable et développer une	Etude sur les eaux non conventionnelles (Réocab)	Terminée (voir ci-après)

économie circulaire de l'eau		
Etudier la possibilité de mobiliser de nouvelles ressources, notamment les eaux de carrière ou de dessalement d'eau de mer	Etude de dessalement d'eau de mer	En cours
	Etude de faisabilité des eaux de carrières	En cours

- **Etude des eaux non conventionnelles**

L'étude des eaux non conventionnelles a été réalisée par Veolia avec le prestataire EcoFilae pour le compte de la CAB et dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Elle avait pour objectif d'étudier les gisements disponibles et les usages possibles d'eau non conventionnelles. Les conclusions ont été présentées en février 2023. Les principales opportunités identifiées sont les suivantes :

Usages identifiés	Gisements proposés	Gains d'eau potable estimés
Centre de la mer + arrosage du parc + lavage de voiries	Source de la tour d'Ordre Piscine Nausicaa	5 000 à 10 000 de m ³ /an
Arrosage terrains sportifs complexe de la Waroquerie	Source de la Waroquerie	10 000 m ³ /an
Borne pour hydrocurage et balayeuses	STEP de Séliane	8 000 m ³ /an
Borne pour arrosage et lavage voiries de Saint Martin	Piscine Héricéa	1 000 m ³ /an
Borne pour usages urbains de Le Portel	STEP Le Portel	En support de la source actuellement mobilisée pendant les étés secs (< 1 000 m ³ /an)

3. Les caractéristiques financières du service

3.1 Tarification

L'eau est disponible gratuitement dans la nature, mais pour l'amener au robinet de l'utilisateur cela a un coût pour la prélever au milieu naturel, la traiter, la canaliser, la stocker, la contrôler et la distribuer. C'est ce service qui est rémunéré à travers le prix de l'eau.

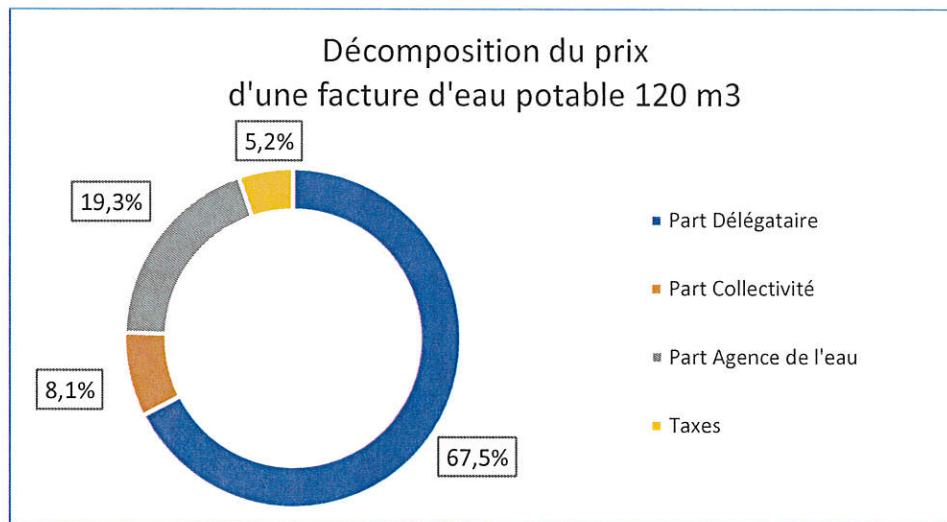
Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la CAB			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation	0,1620 €/m ³	0,1620 €/m ³
Part de la CAB			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	57,48 €	59,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Consommation tranche 0-80 m ³	0,8191 €/m ³	0,8622 €/m ³
	Consommation tranche 81-500 m ³	0,9967 €/m ³	1,0466 €/m ³
	Consommation tranche au-delà de 500 m ³	1,1909 €/m ³	1,2484 €/m ³
Part de la CAB			
Taxes	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances Agence de l'Eau	Préservation de la ressource en eau	0,0675 €/m ³	0,0567 €/m ³
	Lutte contre la Pollution	0,32000 €/m ³	0,35000 €/m ³

Pour une facture de 120 m³, le prix de la facture s'élève à **251,94 € TTC** soit **2,10 euros TTC/m³** y compris l'abonnement et les redevances agence de l'eau (valeur au 1^{er} janvier 2023 : 2,01 €/m³). Le prix de distribution de l'eau a augmenté de 4,48 % par application des coefficients de révision basés sur les formules d'indexation prévues au contrat de DSP initial et sous l'effet de l'augmentation de la part délégataire prévue à l'avenant n°2 de sécurisation de la ressource en eau

Pour information, le prix moyen observé sur le bassin Artois Picardie est de 2,12€/m³ (Résultat de l'enquête de 2020).

Un exemple de facture 120 m³ est fourni en annexe. La décomposition de la facture d'eau potable de 120 m³ est la suivante :



Cette tarification amène les recettes d'exploitation suivantes :

	En 2022		En 2023	
	CAB	VEOLIA	CAB	VEOLIA
Facturation du service aux abonnés (part fixe et proportionnelle)	982 687 €	9 394 509 €	938 313 €	9 720 331 €
Facturation du service (Vente d'eau en gros)	20 844 €	148 153 €	21 085 €	153 161 €
Autres prestations auprès des abonnés	0	496 748 €	0	518 823 €
Subventions (section fonctionnement uniquement)	35 700 €	0	0 €	0
Redevance d'occupation du domaine public	91 243 €	0	90 134 €	0
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0	0

3.2 Financement des Investissements

- **Montant financier de la section investissement**

La CAB pour réaliser les travaux cités au chapitre 2.3, a engagé les montant suivants de la section investissement du budget Annexe Eau de la CAB :

Montants des dépenses réalisées en 2023	726 144,43 €
Montants des subventions pour ces travaux	0,00 €
Montants des contributions du budget général pour ces travaux	0,00 €

- **État de la dette du service (en €)**

L'état de la dette au 31 décembre 2023 du budget Annexe Eau de la CAB fait apparaître les valeurs suivantes :

En-cours de la dette (montant restant dû)		946 687,50 €
Montant remboursé durant l'exercice	capital	28 250,00 €
	intérêts	12 984,41 €

- **Amortissements**

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements du budget Annexe Eau de la CAB a été de 493 316,19 €.

3.3 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

En 2023, le service a reçu 34 demandes d'abandon de créances, pour un montant total de 2033,21 € qui ont été abandonnés ou versés à un fonds de solidarité.




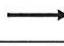
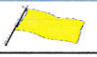



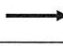
























Pour l'année 2023, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est de **0,00031 €/m³**.

ANNEXES

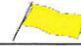













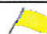





- Facture 120 m³ au 1er janvier 2024

		FACTURE 120m3	
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT
Distribution de l'eau			
Abonnement			
Abonnement (part délégataire)			59,72 €
Abonnement (part collectivité)			0,00 €
<i>Consommation</i>			
Consommation (part délégataire) (m3)	80	0,8622 €	68,98 €
Consommation (part délégataire) (m3)	40	1,0466 €	41,86 €
Consommation (part collectivité) (m3)	120	0,1620 €	19,44 €
Total Distribution de l'eau			190 €
Redevances Agence de l'Eau Artois Picardie			
Préservation ressource en eau (m3)	120	0,0567 €	6,80 €
Pollution de l'eau d'origine domestique (m3)	120	0,3500 €	42,00 €
Total Agence de l'Eau			48,80 €
TVA			
Eau potable (5,5%)	0,055		13,13 €
Total TVA			13,13 €
TOTAL			
Eau potable - Total HT			238,80 €
Eau potable - Total TTC			251,94 €
Eau potable - Prix TTC du m3			2,10 €/m3

● Synthèse des indicateurs de performance

Indicateurs descriptifs des services	<p>D101.1 - Estimation du nombre d'habitants desservis</p> <p>113 638 </p> <p>Valeur 2022 : 113 744</p>	<p>D102.0 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (en €/m³)</p> <p>2,10 </p> <p>Valeur 2022 : 2,01 € Prix moyen sur le bassin artois picardie : 2,12 (résultats de l'enquête 2020)</p>	<p>D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (en jour ouvrable)</p> <p>1 </p> <p>Valeur 2022 : 1</p>
Le réseau de distribution	<p>P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Note sur 100)</p> <p>66  </p> <p>Valeur 2022 : 65</p> <p> 60  100 </p>	<p>P103.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)</p> <p>110  </p> <p>Valeur 2022 : 110</p> <p> 61  80 </p>	<p>Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)</p> <p>0,96%  </p> <p>Valeur 2022 : 0,95%</p> <p> 0,5  1 </p>
	<p>P104.3 - Rendement du réseau de distribution (en %)</p> <p>85,5%  </p> <p>Valeur 2022 : 85,3%</p> <p> 75  85 </p>	<p>P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/j/km)</p> <p>4,34  </p> <p>Valeur 2022 : 4,63</p> <p> 3  7 </p>	<p>P106.3 - Indice linéaire de pertes (en m³/j/km)</p> <p>4,12  </p> <p>Valeur 2022 : 4,41</p> <p> 3  7 </p>

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
 Reçu en préfecture le 24/10/2024
 Publié le 
 ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE

La consommation	<p>P101.1 - Taux de conformité bactériologique (en %)</p> <p>99,70% → </p> <p>Valeur 2022 : 100,00%</p> <p> 95  100 </p>	<p>P102.1 - Taux de conformité physico-chimique (en %)</p> <p>94,41% → </p> <p>Valeur 2022 : 97,77%</p> <p> 95  100 </p>	
La relations aux abonnés	<p>P155.1 - Taux de réclamations écrites (pour 1000 abonnés)</p> <p>0,38 ↘ </p> <p>Valeur 2022 : 0,42</p> <p> 1  2 </p>	<p>P151.1 - Taux d'interruptions non programmées (pour 1000 abonnés)</p> <p>1,38 ↘ </p> <p>Valeur 2022 : 1,70</p> <p> 10  25 </p>	<p>P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture de branchements (en %)</p> <p>100 → </p> <p>Valeur 2022 : 100</p> <p> 75  95 </p>
Les aspects financiers	<p>P 109.0 - Montant des abandons de créance et versements à un fond de solidarité (en €/m³)</p> <p>0,00031 ↘</p> <p>Valeur 2022 : 0,00047</p>	<p>P153.2 - Durée d'extinction de la dette (en années)</p> <p>0,79 ↘</p> <p>Valeur 2022 : 0,99</p>	<p>P154.0 - Taux d'impayés (en %)</p> <p>2,90% ↗</p> <p>Valeur 2022 : 2,82%</p>

- **Note d'information de l'agence de l'eau Artois Picardie**

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Est joint à ce rapport la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions dont celles d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

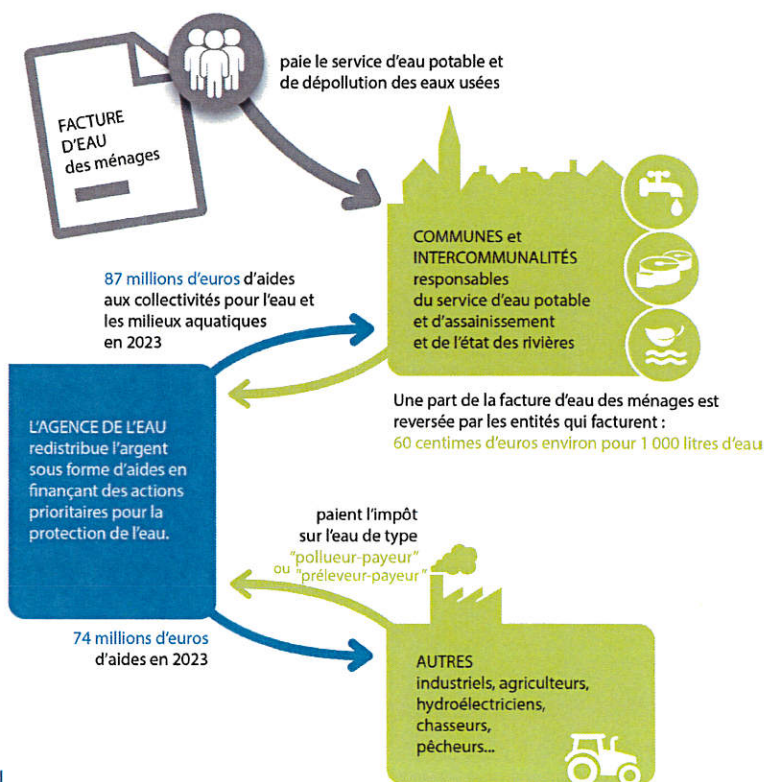
Le prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie est de **4,98 euros TTC/m³**. Pour un foyer consommant 85 m³ par an*, cela représente une dépense d'environ 420 euros par an.

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau ;
- les contributions aux organismes publics (Voies Navigables de France...) 0,005 € par m³ en moyenne sur le bassin ;
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5,5% sur l'eau potable et de 10% sur l'assainissement.

* moyenne du volume d'eau consommée par un foyer au cours d'une année sur le bassin Artois-Picardie en 2023

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/maire ou à la/président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

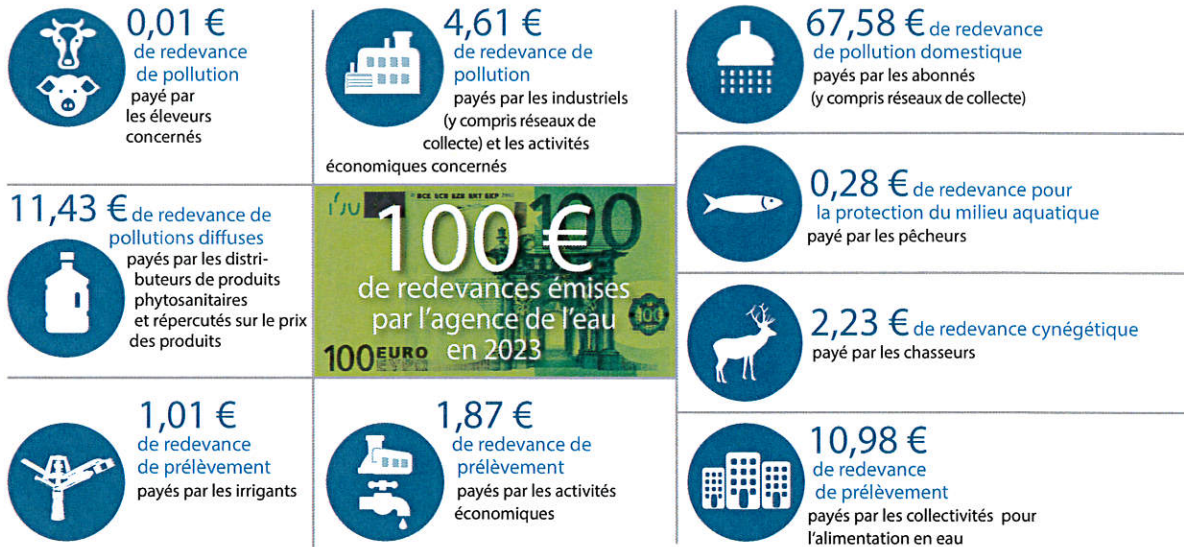
En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 153,06 millions d'euros dont 120,24 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 24/10/2024
 Reçu en préfecture le 24/10/2024
 Publié le
 ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source Agence de l'eau Artois-Picardie

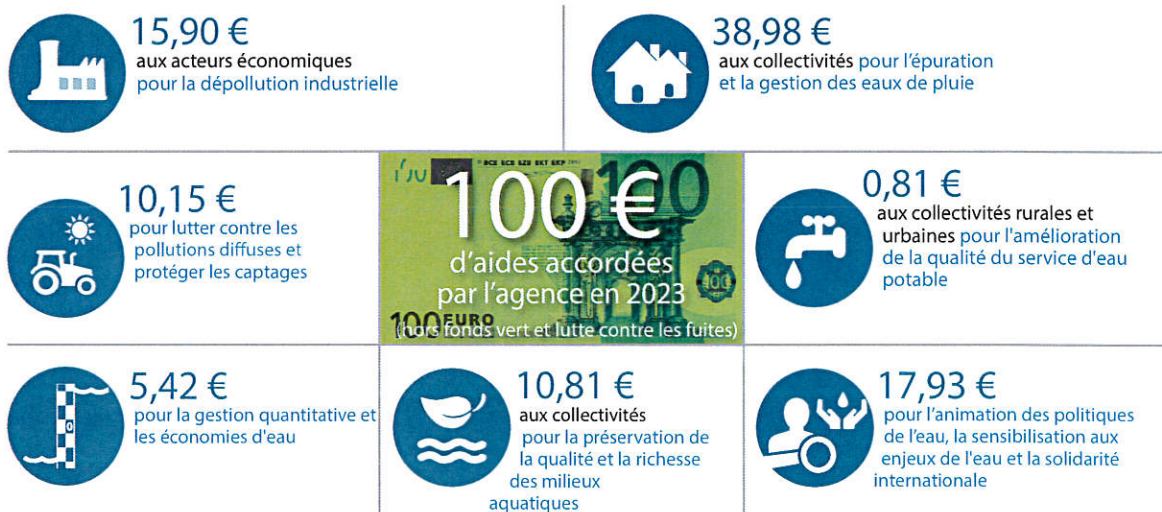


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source Agence de l'eau Artois-Picardie.



En 2023, plus de 48,64 millions d'euros d'aides, soit 30 % des aides* de l'agence de l'eau Artois-Picardie, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Calcul basé sur les 161,41 millions d'aides versées en 2023, hors dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE EN 2023

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE



L'année 2023 a une nouvelle fois été très intense en terme d'activité, avec notamment le lancement national du Plan Eau par le gouvernement et la poursuite active du rôle de l'Agence dans l'adaptation de la politique de l'eau à la transition écologique et au dérèglement climatique. Les indicateurs annuels suivant illustrent concrètement les bénéfices des actions de l'Agence en faveur de l'eau et de la biodiversité.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

VOUS AIDEZ A AGIR

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en étudiant et mesurant l'évolution de la qualité de l'eau,
- en privilégiant les solutions préventives,
- en apportant un appui technique et financier aux projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs (Comité de Bassin) et en organisant la concertation locale pour assurer la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),
- en contribuant à la solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

En 2023, grâce aux redevances, près de 1 000 projets ont été financés par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour un montant de 161,4 millions d'euros d'aides. Par ailleurs, 115 projets ont bénéficié de fonds d'Etat pour un montant de plus de 12,2 millions d'euros d'aides.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a révisé son Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC).



Retrouvez le document du PACC :

https://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/aeap_pacc.pdf

PLAN D'URGENCE INONDATIONS

Pour réagir face aux épisodes d'inondations, l'Agence a lancé fin 2023, un plan d'action d'aide aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle sur le bassin Artois-Picardie s'élevant à 20 millions d'euros.

L'Agence de l'eau apportera une aide financière pour des travaux d'urgence et de réparation des dommages affectant les infrastructures d'eau et d'assainissement, les milieux naturels et la biodiversité, mais aussi les réparations des dommages sur les ouvrages industriels ayant déjà bénéficié d'une aide de l'agence de l'eau.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Des plaines agricoles de Picardie jusqu'à la mer du Nord, le bassin Artois-Picardie s'étend sur 20 000 km² et compte 8 000 Km de cours d'eau, 60 000 Ha de zones humides et 270 Km de côtes.

Il concerne 4,8 millions d'habitants, 2 100 communes, 5 départements et 2 districts internationaux : celui du Royaume-Uni et de la Belgique.

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24/10/2024
ID : 062-246200729-20241024-03C_17_10_2024-DE



Réalisation : AELB-DIC - Mars 2024 - Imprimé vert sur papier PEFC™

Siège

AGENCE DE L'EAU

200 rue Marceline
Centre Tertiaire de l'Arsenal –
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission

LITTORAL

56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203
Boulogne-sur-mer CEDEX
Tél : 03 21 30 95 75
Fax : 03 21 30 95 80

Mission

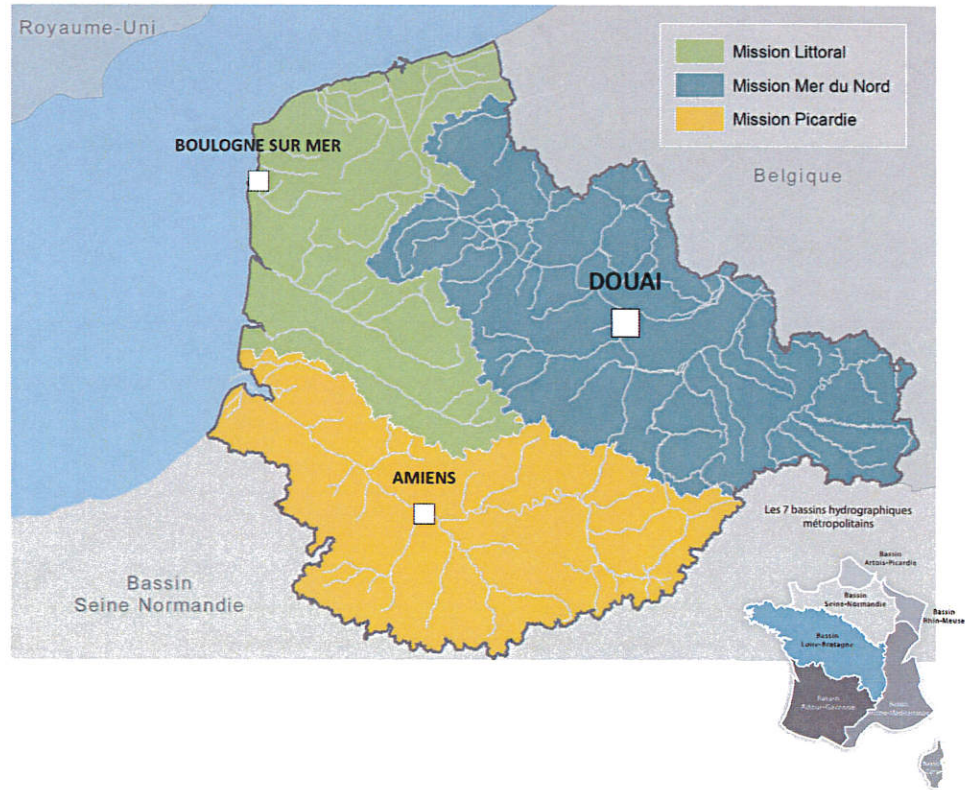
MER DU NORD

200 rue Marceline
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

Mission

PICARDIE

64 bis rue du Vivier – BP 41 725
80 017 Amiens CEDEX 01
Tél : 03 22 91 94 88
Fax : 03 22 91 99 59



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-artois-picardie.fr
et sur le site agissons pour l'eau.fr

1964

Première loi
sur l'eau

1 MISSION
COMMUNE

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

4 GRANDES
PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS
ENGAGÉS

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales.

